

ECLAT

Expérimenter avec des Collectifs Locaux une Agroécologie Territoriale



Édito

Depuis sa mise en place en 2014, le Réseau Rural Français contribue à la vitalité des territoires ruraux en améliorant la qualité de mise en œuvre des programmes de développement rural régionaux (PDRR). Il joue un rôle clé dans le soutien à l'expérimentation de nouvelles politiques publiques et dans l'émergence de coopérations entre les différents acteurs du développement agricole et rural. Sa pérennisation dans le temps, dans le cadre de la PAC 2023-2027, constitue un enjeu majeur. Cette politique doit notamment permettre à la France de s'inscrire durablement dans une démarche de progrès en matière de conception et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles et rurales. Afin de réaffirmer l'importance du Réseau Rural Français et des projets MCDR, les partenaires d'ECLAT et 7 autres lauréats ont organisé mi-décembre un colloque inter-MCDR intitulé "Pour des politiques publiques ambitieuses en faveur de territoires ruraux créatifs, solidaires et coopératifs".

Pour aller plus loin, les partenaires d'ECLAT seront force de propositions tout au long des 9 derniers mois du projet, afin de construire pour la suite un programme de recherche-action ambitieux pour des futures politiques publiques plus ascendantes et co-construites en multi-acteurs sur les territoires.

Christophe Perraud - **Secrétaire général de la FNCuma**

Sommaire

Actualités des sites pilotes

- 2 GDA de la Thiérache
- 3 ADDEAR de la Loire
- 4 Cuma Lot Environnement
- 5 GRAPEA de Vendée
- 6 ADAR CIVAM

Temps forts

- 7 Voyage d'études en Suisse
- 9 Journée d'étude
- 11 Colloque MCDR

13 Dates à retenir



La troisième journée d'échanges a été l'occasion de marquer une première étape dans une approche plus transversale.

Les haies, un thème commun !

GDA de la Thiérache

On ne les arrête plus !

En 2021, après une première réunion d'interconnaissance et de présentation des actions menées par les différents organismes, deux réunions de concertation se sont tenues fin septembre et mi-novembre. Fin septembre, il a été décidé de commencer par travailler sur les haies, thématique commune à tous les acteurs du territoire.

En effet, il existe plusieurs dispositifs locaux pour accompagner la plantation des haies, sans compter le plan de relance. L'agriculteur intéressé ne sait donc pas toujours à qui s'adresser. En outre, chaque dossier étant traité individuellement, le maillage des haies n'est pas toujours réfléchi à une échelle plus large que à celle de l'exploitation. C'est pourquoi le GDA a souhaité travailler ce thème.

Vers un point unique d'information sur les haies

Mi-novembre, le GDA a organisé sa troisième journée d'échanges.

Il a d'abord été rappelé qu'avec les haies, c'est plus largement une réflexion sur la qualité de l'eau, des sols et la biodiversité qui est engagée.

Les partenaires présents étaient tous conscients de l'importance de replanter des haies et de penser également un cadre pour en assurer le maintien et l'entretien. Ils ont ensuite posé les jalons de la mise en commun des connaissances des dispositifs, des modalités d'accompagnement et des points techniques.

A l'issue de ce travail de capitalisation et d'organisation de la diffusion, une plaquette d'information à destination des agriculteurs du territoire sera préparée.

Une première étape dans une approche plus transversale

Cette approche collective de la question des haies marque une première étape dans une approche plus transversale des enjeux agroenvironnementaux, avec l'implication d'une grande partie des acteurs du territoire, en attendant d'aller plus loin par exemple sur l'agriculture de conservation ou la création d'un « pot commun » regroupant l'ensemble des financements disponibles sur une thématique.

Et comme l'ont rappelé certains participants et en particulier, le président du GDA, Cyrille Ducat : « On commence par les haies, mais on garde en perspective les MAE individuelles, puis collectives ».

La prochaine réunion se tiendra le 1er février 2022.

L'idée est de proposer aux agriculteurs un espace unique où trouver l'information avant de s'engager dans un projet de plantation de haies.



Contact

Victoria Aublet
Chambre d'agriculture des Ardennes
03 24 33 89 69
v.aublet@ardennes.chambagri.fr

Une filière céréales panifiables locales

ADDEAR de la Loire

Initialement axé sur la mise en place d'un réseau territorial de production et d'échange de semences paysannes, le projet de l'ADDEAR 42 a évolué au cours du temps.

Aujourd'hui, l'association se concentre sur le projet d'une filière céréales panifiables locales.

Une adaptation aux dérèglements climatiques

La sécheresse de 2019 a notamment joué un rôle dans cette évolution : en effet, dès le mois de décembre, les agriculteurs référents du site pilote ont décidé d'élargir la thématique du projet à l'autonomie alimentaire territoriale et à l'évolution des systèmes d'élevage.

Le souhait de mettre sur pied une filière « céréales panifiables locales » est alors apparu comme une évidence, avec un double objectif :

- relocaliser la production de farine sur et pour le bassin stéphanois
- favoriser la diversification des élevages du territoire.

Les actions menées pour la mise en place de la filière

- Construction d'un dossier GIEE Emergence "filiale céréales" (co-financé par la DRAAF et par Saint-Etienne Métropole)
- Travail de plaidoyer auprès de différentes collectivités (communautés de communes, Saint-Etienne Métropole...) pour les sensibiliser sur le volet "filiales" et participation aux Assises de la transition
- Développement du réseau autour du tiers lieu "Le Treuil"
- Initiation de rencontres avec les acteurs "filiale" (comités de pilotage /réunions)

Un GIEE construit et des actions ciblées

Dès lors, depuis 2020, plusieurs actions ont été menées par l'ADDEAR, en étroite collaboration avec l'ARDAB (Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) et l'association "De la Ferme au Quartier" (FAQ), dans le but d'aboutir à la mise en place de cette filière.

Poursuite des actions autour des filières céréales paysannes

Au second semestre 2021, la dernière réunion du comité du pilotage "Filières céréales paysannes", qui associe l'ARDAB, l'ADDEAR, la FAQ, ainsi que les paysans-boulangers, paysans et porteurs de projets en boulangerie, a permis d'analyser l'enquête réalisée auprès des boulangers et meuniers sur les coûts de production, les prix et les volumes de farine.

Les trois associations travaillent également sur le volet formation, avec la volonté de proposer aux agriculteurs du territoire des formations "Initiation au blé paysan" ainsi qu'une formation technique autour de la meunerie.

Enfin, la préparation du voyage d'étude se poursuit. Il devrait avoir lieu au printemps 2022.



L'ADDEAR 42 pourrait travailler sur un cahier des charges "farine paysanne locale"

L'objectif du voyage est de découvrir un territoire sur lequel une filière "céréales panifiables" est en place, avec un atelier de meunerie collectif et un cahier des charges permettant aux producteurs de rentrer dans la démarche.



Contact

Carl Waroquiers
ADDEAR de la Loire
04 77 26 45 51
carl@addear42.fr



De nouveaux élus se sont engagés dans le projet ECLAT

Un projet recentré

Cuma Lot Environnement

Un "méta-projet" pour placer Fermes de Figeac comme territoire pilote

La crise sanitaire ayant ralenti le processus de concertation territoriale lancé sur le territoire de Figeac, cela a permis à la Cuma Lot Environnement de repréciser et recadrer les projets dans leur globalité.

Ainsi, un « méta-projet », Fermes en Transition (FET), a été élaboré en juin 2021. Ce projet a vocation à placer Fermes de Figeac comme « territoire pilote » pour une agriculture du vivant pour le vivant avec les acteurs du monde agricole.

Fermes de Figeac impliquées dans le projet TAArGET

Parallèlement, Fermes de Figeac s'implique dans le projet TAArGET (Transfert et Accompagnement à l'Arrêt du Glyphosate : des Établissements avec les Territoires) qui est piloté par la Plateforme Agroécologie d'Auzeville, l'ENSFEA (Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole) et la cellule Ecophyto de la DRAAF et qui vise à la mise en place d'une concertation territoriale autour de la réduction des produits phytosanitaires.

Les 4 piliers de "Fermes en Transition"

- L'appui à la diversification agricole en sortant de la filière longue uniquement et en expérimentant plusieurs ateliers au sein de l'exploitation
- Le changements des pratiques inscrits dans une démarche agroécologique avec la continuité des essais et de la recherche action
- La concertation territoriale pour accompagner la transition en co-agissant avec les parties prenantes du territoire
- De nouvelles formes de rémunération liées aux pratiques vertueuses

Changement de gouvernance

En janvier 2021, Fermes de Figeac a changé de directeur, avec l'arrivée de Guillaume Dhérissard à sa tête.

Tout en s'inscrivant pleinement dans la philosophie de la structure, cette nouvelle direction a été l'occasion de repenser l'organisation de l'équipe avec en particulier la création d'un service « Appui à l'innovation et aux transitions agricoles » plus à même de mettre en œuvre des projets d'envergure.

De nouveaux élus se sont également engagés dans le projet Eclat, Damien Plantié et Florent Lafragette, qui ont activement participé au voyage d'étude en Suisse début octobre.

Le projet TAArGET sera l'occasion de demander aux acteurs du territoire

- "Quelles agricultures souhaite-t-on demain ?
- Quelles sont les conditions de réussite et les actions à mettre en œuvre.

Un vrai moyen de construire solidement des projets multi acteurs

Contact

Charlotte Brousse

CUMA Lot Environnement

06 78 95 11 64

charlotte.brousse@fermesdefigeac.coop

Le projet PSE opérationnel

GRAPEA

Une construction d'un projet PSE sur 4 communes

Sur le territoire de la communauté de communes de Pouzauges, la construction collective d'un dispositif et d'un cahier des charges pour proposer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) a été conduite durant sur 2020 et début 2021.

Sept indicateurs portant sur les infrastructures paysagères (haies et zones humides) et sur le système agricole (part de prairie permanente dans la SAU - surface agricole utile, part de prairie dans la SFP - surface fourragère principale, diversité des espèces cultivées, autonomie en concentrés, IFT - indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) ont été définis.

Du fait du cadrage budgétaire de l'Agence de l'eau, le périmètre a été réduit à la partie du territoire appartenant au bassin versant de la Sèvre Nantaise (4 communes : Montournais, Pouzauges, Sèvremont et St Mesmin).

Des engagements minimaux pour tous et une reconnaissance réaffirmée pour ceux qui sont déjà dans une trajectoire agroécologique

- Les partenaires du territoire ont défini des niveaux planchers d'éligibilité au PSE sur les indicateurs.
- Les exploitations qui s'engagent justifient d'une augmentation d'au moins 15 % par rapport à leur note initiale pour les systèmes inférieurs à 4 points.
- Si l'exploitation a déjà plus de 4 points, on considère que la ferme rend déjà des services environnementaux importants, la trajectoire devra permettre à minima un maintien de la note initiale.

Une réunion d'information pour mobiliser

En juin 2021, le projet a été retenu par l'Agence de l'eau pour entrer en phase opérationnelle.

La centaine d'agriculteurs concernés sur le territoire ont reçu un courrier de la communauté de communes pour leur expliquer les modalités de l'expérimentation.

25 agriculteurs ont répondu à cet appel et ont participé à une réunion d'information. Les fermes éligibles et toujours intéressées ont ensuite simulé en collectif une trajectoire d'évolution de leurs indicateurs sur les 5 ans de l'expérimentation.

13 fermes engagées dans le dispositif

Suite à ces rencontres, 13 fermes ont choisi de poursuivre la démarche et de s'engager pour 5 ans dans le dispositif de PSE. Elles seront accompagnées dans leurs évolutions par les 3 structures techniques : le GRAPEA, la Chambre d'Agriculture et le CPIE Sèvre et Bocage.



Contact

Solène Rousselet
GRAPEA
02 51 47 96 46
grapea.civam85@gmail.com



En 2022, le GRAPEA met en oeuvre le projet PSE



Au cours de l'automne, des échanges ont eu lieu entre les partenaires du territoire afin d'affiner les conditions d'accès aux paiements, notamment en vue de limiter l'opportunisme financier qui verrait une partie des fonds mobilisés sur des objectifs environnementaux moindres.





Assemblée générale du GIEE "Agriculture Durable en Boischaut Sud"

Echanger et construire ensemble

Adar Civam

Que ce soit autour des actions du GIEE "Agriculture Durable en Boischaut Sud" (ADBS), ou sur le volet "Gestion concertée des haies", l'échange et la communication ont été au cœur des actions de l'ADAR CIVAM en cette fin 2021.

Rencontre rurale citoyenne : l'agriculture durable mise en débat

Le 4 septembre dernier, le GIEE ADBS a organisé une demi-journée de rencontre rurale et citoyenne afin d'échanger avec les acteurs du territoire autour de ses actions et des enjeux de l'agriculture du Boischaut sud.

Trois thématiques principales ont été abordées :

- la place des produits phytosanitaires dans l'agriculture locale
- le lien entre élevage et bocage
- l'alimentation humaine et son rapport à l'élevage.

Même si les agriculteurs ont retrouvé un public connu de citoyens déjà sensibilisés, les échanges ont été riches et intéressants et leur ont donné envie de renouveler ce type de rencontre en 2022.

Le bocage, un élément central du projet de l'ADAR

Le travail de sensibilisation des communes sur l'entretien des haies se poursuit même s'il s'avère plutôt difficile de les mobiliser pour mener des actions conjointes.

Aussi, afin d'informer et d'échanger avec les élus des communes et collectivités et autres habitants du territoire, l'ADAR a choisi de mettre le bocage au cœur des discussions des deux temps forts de cet automne: son Assemblée générale et le Carrefour de l'ADAR (rencontre annuelle en Boischaut Sud).

En 2022, les partenariats avec les collectivités et communes seront à déployer, via différentes actions :

- Poursuivre l'information et cibler les communes,
- Échanger avec les élus sur la place des haies dans les politiques et documents d'urbanisme,
- Organiser des formations à destination des élus et agents communaux avec la participation d'agriculteurs signataires de MAEC.

Le GIEE "Agriculture Durable en Boischaut Sud" a tenu son Assemblée générale le 3 décembre. Cette réunion a fixé les orientations du GIEE et les actions à conduire en 2022.

Actions à conduire en 2022 par le GIEE

- Abattage mobile, avec une visite et des recherches sur les débouchés en viande bio
- Santé animale et les pratiques vétérinaires alternatives
- Accueil du public scolaire
- Approfondissement des bilans carbone et de la note de performance environnementale
- Communication : réalisation de supports de communication par ferme et renouvellement d'une rencontre citoyenne en juin



Contact

Antoine Blançonnet

Adar Civam

02 54 48 08 82

blançonnet.adar.bs@gmail.com

Retour sur le voyage d'études en Suisse

Accueillis chaleureusement par des membres du service agriculture du canton du Valais, les agriculteurs du projet ECLAT ont été interpellés par l'énergie et l'implication de ce service pour le déploiement d'une politique agroenvironnementale qui associe les agriculteurs dans la construction des mesures.

Connu pour ses stations de ski, le canton du Valais bénéficie d'une agriculture atypique, dominée par la viticulture (50%) ainsi que l'élevage (et sa raclette !) et l'arboriculture. Elle repose sur des exploitations de petite taille avec une moyenne de 12 ha et des agriculteurs le plus souvent pluriactifs. Sa SAU représente 36272 ha.

La palette des paiements directs déployés sur le territoire est vaste : contributions au paysage cultivé, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité, à la qualité du paysage, au système de production, à l'utilisation efficiente des ressources, à la transition, à des cultures particulières... Les membres d'ECLAT se sont intéressés à ceux concernant la qualité du paysage et à la biodiversité.

Contribution à la Qualité du Paysage : un processus de construction participatif

Dès notre arrivée, Brigitte Decrausaz, cheffe de l'office des paiements directs a dressé le tableau : « *En Suisse, le paysage appartient à ses habitants* ».

C'est à partir de ce constat que le canton a animé, entre 2014 et 2017, une concertation sur chacun des 14 territoires pré-identifiés.

Agriculteurs (à 50 %), conseillers communaux, gardes forestiers, accompagnateurs de montagne, biologistes... ont participé aux trois séances de l'analyse sensible du paysage, afin de définir les objectifs paysagers et de construire des mesures auxquelles les agriculteurs peuvent souscrire.

Des politiques co-construites pour des résultats probants

Du fait de leur implication dans le processus de construction des mesures, le taux d'adhésion des agriculteurs est remarquable. Ce sont 72 % de la SAU soit 1 535 contrats, dont 82 % des surfaces d'estivage (378 contrats) qui ont été contractualisés. Cela représente 7,3 millions d'euros par an de contribution à la qualité du paysage versés annuellement. Les mesures ciblent par exemple la fauche des zones intermédiaires en montagne (mayens: pâturage ou pré d'altitude moyenne où les troupeaux séjournent au printemps et à l'automne), la plantation d'arbres et l'entretien des bosquets, la diversité des cépages de vignes (palette de couleur à l'automne), la restauration d'abreuvoirs, portails, barrières en bois ou de murs en pierres, etc..

IP Suisse : le label Coccinelle

Association de producteurs créée il y a près de 30 ans, IP-Suisse compte aujourd'hui 18 500 adhérents dont 10 000 actifs sous label IPS.

IP-Suisse développe une démarche de label, qui s'étend sur toute sa gamme de produits (céréales, viande, produits laitiers et produits transformés) et qui veut répondre aux attentes sociétales.

Construit avec des spécialistes dans les différents domaines ciblés (naturalistes, chercheurs...), celui-ci est articulé autour de 5 thèmes recouvrant des dimensions écologiques, humaines, économiques et bien-être animal.

Basé sur un système à point, il permet aux agriculteurs engagés dans la démarche de choisir les pratiques sur lesquels ils souhaitent s'impliquer en particulier. Il est intéressant de remarquer que les agriculteurs vont en moyenne plus loin que ce qu'exige le label puisqu'avec un minimum de 17 points demandés, la moyenne des engagements est de 24.

Une telle démarche de label, intéressante sur le plan des pratiques développées, l'est aussi pour les agriculteurs en termes de valorisation de leurs produits sur le marché suisse. En moyenne, les prix de vente sont supérieurs de 10 à 30 % selon le type de produit. En cela, la valorisation est complémentaire de la politique agricole Suisse et de ses paiements directs en faveur de pratiques plus écologiques.



"En Suisse, le paysage appartient à ses habitants".

Retour sur le voyage d'études en Suisse (suite)

Biodiversité et réseaux agri-environnementaux

Par canton, les réseaux agro-environnementaux sont composés d'agriculteurs, des communes, du service agricole et d'un bureau d'étude missionné. Ces réseaux choisissent les mesures qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

Fabrice Nanchen, éleveur en montagne explique: « Pour un agriculteur intéressé par la biodiversité, il y a beaucoup de possibilités. [...]Ce sont nous, les paysans, qui déterminons les mesures par rapport à notre lieu. La politique est top parce qu'elle nous met acteurs ! »

Les projets ont été définis pour 8 ans. « Les communes et les agriculteurs paient une contribution pour financer l'étude qui permettra de lancer une phase 2 ».

Dans le Valais, 57 projets et donc réseaux, ont été définis, recouvrant la quasi-totalité de la SAU. 69 % des exploitations sont intégrées dans un réseau et émargent donc à ce titre à des mesures biodiversité. 10 390 ha sont sous contrat, soit 30 % de la SAU. Pour exemple, 22 000 arbres sont « sous contrat ». Cela représente 7 millions d'euros de contributions par an.



Près de 30 participants au voyage d'études : une réussite!



Contact

Lore Blondel
Réseau Civam
06 41 16 62 27
lore.blondel@civam.org

Retour sur la troisième journée d'étude

Comme chaque année depuis le début du programme, les sites pilotes, les partenaires du projet et les membres du comité de pilotage ECLAT se sont retrouvés en décembre 2021 à l'occasion d'une journée d'étude.

En décembre 2020, la précédente journée d'étude en visioconférence avait permis d'avancer sur la notion de "Contrat de transition agroécologique de territoire", décrit dans le second rapport d'expérimentation.

Ces travaux avaient notamment été alimentés par plusieurs intervenants présents à cette occasion : l'UNCPIE (Union nationale des CPIE), le RMT Champs et Territoires ateliers, l'AVISE (Association au service du développement et de la performance de l'économie sociale et solidaire) et le cabinet de conseil en politiques publiques Vraiment Vraiment.

Cette année, plusieurs experts sur les sujets abordés dans ECLAT ont répondu présent pour nous accompagner dans nos réflexions :

- Philippe BOICHUT, Chargé de missions « Préservation et valorisation du patrimoine naturel » au Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne
- Frédéric WALLET, Ingénieur de Recherche à l'INRAE/AgroParistech en "Développement rural - Innovation territoriale - Gouvernance territoriale - Politiques publiques"
- Claire RUAULT, du GERDAL (Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales)

Ce temps fort du projet, qui a réuni 25 personnes à Paris, a vocation à aider les 5 sites pilotes à prendre du recul sur les expérimentations menées dans les territoires, en invitant des personnes extérieures, et à nourrir la réflexion sur le volet "politiques publiques" d'ECLAT.



La journée d'étude a nourri la réflexion sur le volet "politiques publiques"

1ères recommandations de politiques publiques

- Modifier le cahier des charges des GIEE pour le rendre plus ouvert et plus évolutif => Droit à la rectification du plan d'action afin de prendre en compte les évolutions sur le temps long (3 ans, 6 ans...)
- Créer un guichet d'information sur les dispositifs de politiques publiques existants pour les agriculteurs afin de renforcer la visibilité des dispositifs existants
- Inciter les agriculteurs à aller voir ce qui se fait ailleurs, sur d'autres exploitations, en mettant en place un système de bonification des aides existantes (GIEE, PAC, groupe 30 000...)
- Mettre en place un système de bonification des aides aux agriculteurs pour les démarches qui s'articulent avec les autres acteurs du territoire
- Conditionner les financements des projets territoriaux à la mise en place de comités techniques "inter-OPA + collectivités" pour favoriser le partage d'informations et de compétences à l'échelle des communautés de communes
- Créer un module de formation initiale d'animateur "Développeur de projets territoriaux multi-acteurs"
- Réviser le fonctionnement des appels à projet et tendre vers un système de conventionnement afin d'apporter un appui aux groupes en transition sur le temps long (en cohérence avec les pas de temps nécessaires aux transitions dans le domaine de l'agriculture)

Retour sur la troisième journée d'étude (suite)

“Des expérimentations locales... aux recommandations de politiques publiques”

En cette fin de troisième année de programme, le choix a été fait de travailler collectivement sur un bilan des expérimentations menées à date et sur un partage des enseignements qui peuvent d'ores et déjà être tirés, notamment sur le volet “Recommandations de politiques publiques”.

Pour ce faire, la journée s'est déroulée en deux temps :

- La matinée était consacrée au **bilan des expérimentations** menées par les 5 sites pilotes, à l'aide de schémas synthétiques préparés en amont de la journée d'étude (cf. schémas “Bilan - Site pilote” et “Analyse transversale” ci-dessous)
- L'après-midi était dédiée aux témoignages des intervenants extérieurs et à **l'échange sur les recommandations de politiques publiques** en regard des présentations des sites.

Le travail du matin a permis d'aboutir à un certain nombre de recommandations de politiques publiques (cf. encadré p. 9), qui ont été analysées par les intervenants extérieurs.

Pour Frédéric Wallet, chercheur à l'INRAE, l'un des points clés des transitions à venir réside dans “la figure du paysan chercheur / expérimentateur” qui pourrait demain avoir un rôle de “leader technique” et de “réfèrent” pour ses pairs. Les collectifs jouent alors un rôle central dans la diffusion de ces échanges et dans la production de connaissances nouvelles.

Claire Ruault, du GERDAL, a pour sa part, insisté sur “l'incompatibilité entre les logiques de projets (entrer dans un cadre) et la notion de développement (chercher des solutions, actions, inventions...)”.

La journée d'étude s'est clôturée par une séquence d'ouverture sur les suites à donner à ces réflexions, en rappelant notamment les orientations clés actées lors du dernier comité de pilotage ECLAT, axées autour du bilan du programme.

Du bilan de l'expérimentation menée depuis 3 ans ...

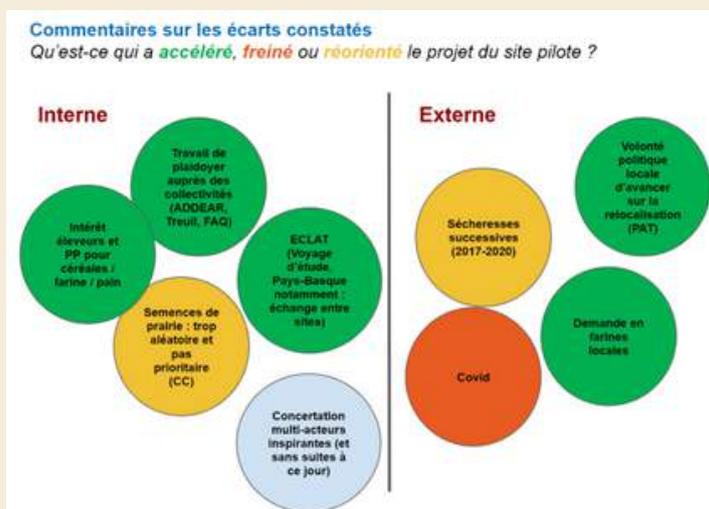


Schéma “Bilan - Site pilote” (exemple de l'ADDEAR 42)

... A l'analyse transversale

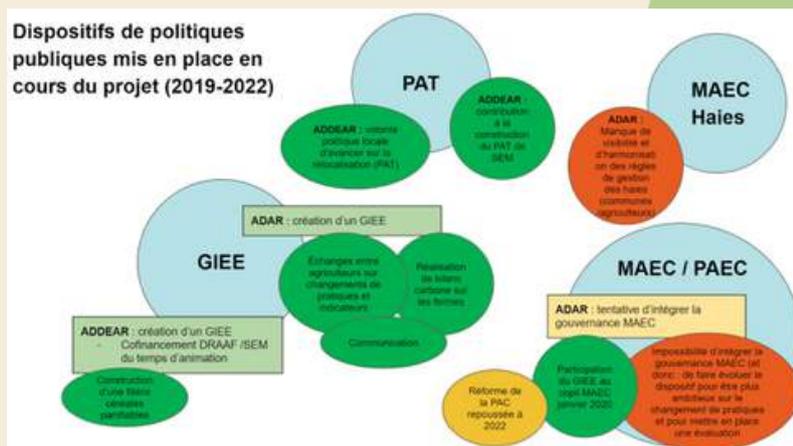
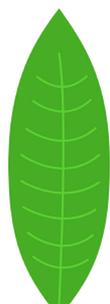


Schéma “Analyse transversale” (exemple de la thématique “Politiques publiques”)



Contact

Quentin Dupetit

FNCUMA

06 19 76 61 66

quentin.dupetit@cuma.fr

Retour sur le colloque MCDR

Des projets multi-partenariaux au service des territoires ruraux

Mi-décembre 2021, huit lauréats de l'AAP MCDR 2015 et 2018 ont participé à un colloque « Pour des politiques publiques ambitieuses en faveur de territoires ruraux créatifs, solidaires et coopératifs ».

Pendant un jour et demi, les 80 participants présents ont découvert les travaux menés dans le cadre de ces projets partenariaux et se sont interrogés sur la coopération entre les acteurs de la ruralité et leur rôle dans la construction de politiques publiques les concernant.

Un moment de partage et de rencontres

Les travaux MCDR ont été développés dans différents domaines (services à la population, égalité femmes-hommes, jeunesse, agroécologie, économie sociale et solidaire).

Plus de trente productions ont été partagées à l'occasion de ce colloque ! Quelques exemples :

- un guide pratique pour développer et animer une communauté dans un tiers-lieu
- un film documentaire sur les initiatives techniques, politiques ou sociales des jeunes vers l'agroécologie
- le jeu de société "Les Agronautes" sur l'installation agricole
- un panorama de projets de l'économie sociale et solidaire en milieu rural
- une exposition sur les espaces-tests agricoles...

L'enjeu de ce partage était de faire connaître ces dynamiques et les outils produits auprès des régions et des services de l'État.

Les réseaux partenaires du MCDR ECLAT (2019-22) ont choisi de diffuser le film du voyage d'étude en Pays-Basque et d'étendre le partage aux réalisations qui avaient été produites dans le cadre du MCDR COLLAGRO (2015-18), telle que la publication sur les leviers de l'action collective.



Focus sur le thème "Projets de territoires"

Alimenter les futures politiques publiques à partir de constats et d'expériences de terrain fait partie des intentions de ce fonds MCDR.

Dans cet esprit, les co-organisateurs du colloque ont programmé cinq ateliers ayant vocation à mettre en discussion des leviers de changement pour contribuer à des politiques publiques ambitieuses et transformatrices... avec un parti pris : croiser les regards d'acteurs issus de différents secteurs et organisations sur des thèmes génériques.

ECLAT s'est associé aux programmes HappyTerr et Port@il autour du sujet 'Le projet de territoire pour renouveler l'approche du développement rural et agricole' :

- HappyTerr est un projet qui vise à déterminer comment mieux accompagner les installations agricoles hors cadre familial, pour favoriser leur pérennité. Porté par la Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne (CIAP) des Pays de la Loire.
- Port@il a pour but de favoriser le développement de tiers-lieux ruraux. Ce projet de recherche-action s'articule autour de l'analyse et l'accompagnement de 34 expérimentations de tiers-lieux. Porté par l'association Familles Rurales

Retour sur le colloque MCDR (suite)

“Définition commune d’un projet de territoire

Pour introduire les échanges, une première question a été abordée pendant l’atelier : Qu’est-ce qu’un projet de territoire ?

Trois principes sont rapidement ressortis pour décrire le concept : transversalité, mutualisation, dialogue.

Puis, les discussions ont porté sur les limites constatées dans les cadres de politiques publiques existants (chartes des parcs naturels régionaux, projets alimentaires territoriaux - PAT, partenariat européen pour l’innovation - PEI, ...). Comment soutenir les trois principes évoqués dans les futurs outils de contractualisation, en prenant en compte les points suivants :

- Point de départ : dans ces projets de territoires, les parties-prenantes “engagées” à rassembler sont très diversifiées et doivent engager une dynamique de territoire au-delà des clivages et oppositions
- Un effet “cloisonnement” s’installe facilement car biaisé par les périmètres des mandataires et des pilotes de projet. Pour exemple, le faisceau de qualificatif autour des Tiers-lieux : Tiers-lieux nourricier, Tiers-lieux numériques, Tiers-lieux sociaux, Tiers-lieux ESS, Tiers lieux de la Collectivité...

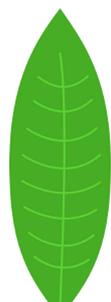
Trois niveaux de préconisations

Au fil des échanges, 3 niveaux de préconisations ont été développés collectivement :

- #1 Échelle de territoire : agir dans un périmètre “Bassin de vie”, en proximité des usages et des pratiques.
- #2 Gouvernance : développer des formes de pilotage partagé. Pousser les cadres juridiques pour soutenir les prises de décisions collectives et intégrer en amont les dimensions et contraintes des acteurs qui font le projet. Par exemple des cadres de politiques publiques qui incitent à faire collectif entre collectivités et structures de droit privé.
- #3 Animation : favoriser des moyens d’accompagnement pour faire vivre le projet de territoire, valoriser les métiers de l’ingénierie territoriale, de développement, de facilitation d’écosystèmes.

Bilan des échanges

A l’issue des discussions, nous avons demandé aux participants de prendre un temps de recul pour mieux appréhender la pertinence des 3 préconisations discutées ensemble.



Contact

Agnès Le Foulgoc
 FNCUMA

01 44 17 57 95

agnes.le-foulgoc@cuma.fr

Actualités

Les dates importantes à retenir



Séminaire

10 mars 2022 - Séminaire de clôture du projet labPSE (en présentiel à Rennes et en visio)

Objectif : prendre connaissance des enseignements et témoignages du projet.

Contact : Hélène Paillard - h.paillard@trame.org

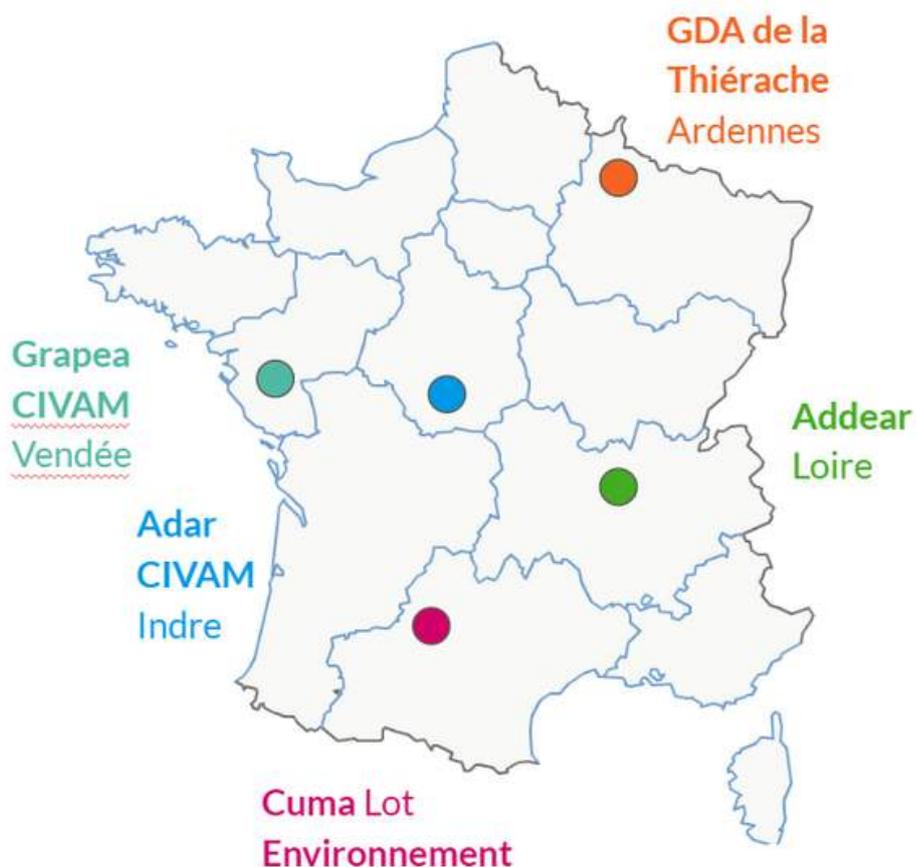
[S'inscrire en ligne](#)



Le projet ECLAT

Piloté par la FNCuma depuis 2019, le projet associe en tant que partenaires : TRAME, Réseau CIVAM, la FRCIVAM Pays de la Loire et l'UNCPIE.

Pendant trois ans, ces réseaux proposent un accompagnement et une mise en réseau de cinq collectifs d'agriculteurs, engagés dans des démarches multi-acteurs en faveur de la transition agroécologique; le projet conduit progressivement ces agriculteurs à se concerter puis à contractualiser avec des collectivités territoriales, des entités gestionnaires de biens communs agroenvironnementaux (syndicats, Agences de l'Eau), des entreprises, des associations, des riverains.



Revue éditée par les réseaux partenaires du programme ECLAT, lauréat à l'appel à projet "Mobilisation collective pour le développement rural" (MCDR) du Réseau Rural Français.

ECLAT propose un accompagnement et une mise en réseau de cinq collectifs d'agriculteurs, engagés dans des partenariats locaux multi-acteurs en faveur de la transition agro-écologique (2019 - 2021).

Publication semestrielle du journal : 1ère édition juillet 2019, 2ème édition janvier 2020, 3ème édition septembre 2020, 4ème édition février 2021, 5ème édition juillet 2021

Rédactrice en chef : Elsa Ebrard - TRAME

Rédacteurs : Marie-Laure Bailly - FNCUMA, Lore Blondel - Réseau CIVAM, Quentin Dupetit - FNCUMA, Agnès Le Foulgoc - FNCUMA, Yasmina Lemoine - TRAME, Lionel Magnin - FRCIVAM Pays de la Loire

